



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 29 novembre 2019

N° 2019-665

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSÉ, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUEH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2019-665

Exercice 2019 - Décision modificative n°2 du Budget principal et budgets annexes - Adoption

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés.

Ainsi, la présente Décision modificative (DM) n°2 du Budget principal (BP) et des budgets annexes s'équilibrent par section, tous budgets confondus, de la façon suivante :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-80 426 978,68	-76 540 848,62	-85 091 597,55	-99 604 675,54	4 664 618,87	23 063 826,92
Section de Fonctionnement	25 804 557,00	26 009 557,00	5 546 348,95	24 150 557,00	20 258 208,05	1 859 000,00
TOTAUX	-54 622 421,68	-50 531 291,62	-79 545 248,60	-75 454 118,54	24 922 826,92	24 922 826,92
EXCEDENT	4 091 130,06		4 091 130,06			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	-50 531 291,62	-50 531 291,62	-75 454 118,54	-75 454 118,54	24 922 826,92	24 922 826,92

Les dépenses s'élèvent à - 54 622 421,68 € et les recettes à - 50 531 291,62 €, dont en mouvements réels - 79 545 248,60 € de dépenses et - 75 454 118,54 € de recettes auxquels s'ajoutent 24 922 826,92 € équilibrés en dépenses et en recettes en mouvements d'ordre. Ainsi, la présente Décision modificative (DM) affiche, toutes entités confondues, un excédent global de 4 091 130,06 €.

La balance jointe en annexe 1 du présent rapport détaille, pour chacun des budgets et par chapitre budgétaire, les modifications proposées dans le cadre de cette décision et qui se composent de la manière suivante :

▪ Au Budget principal

La Décision modificative s'établit pour ce budget à – 52 138 765,15 €, équilibrée en dépenses et en recettes, dont 22 238 185,00 € au titre de la section de fonctionnement et – 74 376 950,15 € au titre de la section d'investissement.

1) Inscriptions nouvelles

Les principales mesures financées en **fonctionnement** concernent les besoins suivants :

- le recalage de la masse salariale anticipé au regard des recrutements finalisés en cours d'année et des besoins justifie l'inscription d'un crédit complémentaire de **3,5 M€** (chapitre 012). A titre de comparaison, ce montant équivaut à environ 1,5 jour de paye de Bordeaux Métropole,
- deux ajustements sont proposés en atténuation de produits (chapitre 014) : l'un de **1,06 M€** correspondant au complément de Dotation de solidarité métropolitaine (DSM) à verser aux communes pour l'année 2019, conformément à la délibération n°2019-492 du 27 septembre 2019, l'autre de **201 K€** suite à la revalorisation de la part métropolitaine due au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2019,
- en matière de lutte contre les incendies, et en complément de la contribution qui lui est apportée en investissement (cf. infra), il est proposé d'allouer **600 K€** (chapitre 65) au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde dans le cadre de la mission de contrôle du bon fonctionnement des hydrants situés sur le territoire métropolitain,
- un complément de subvention de **84 K€** (chapitre 65) est proposé dans le cadre de l'organisation de l'édition 2019 du Marathon de Bordeaux Métropole.

Le financement de ces dépenses est assuré par un **complément de recettes en fonctionnement** de près de **20,2 M€** correspondant aux notifications des recettes fiscales et de dotations complémentaires par les services de l'Etat, dont 5,1 M€ au titre de rôles supplémentaires de fiscalité, 4,6 M€ liés à des produits supplémentaires de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), 4,3 M€ à celui de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ou encore 3,9 M€ de compensations suite à l'exonération de Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour celles réalisant moins de 5 000,00 € de chiffre d'affaires.

Figurent en outre un complément de **70 K€** (chapitre 70) au titre des remboursements de frais de personnel par les budgets annexes.

Enfin, **221,1 K€** (chapitre 70), équilibrés en dépenses, sont également prévus correspondants au remboursement par le Football club des girondins de Bordeaux (FCGB) des travaux réalisés à sa demande par la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) au stade MATMUT Atlantique.

L'autofinancement complémentaire dégagé lors de la présente Décision (**16,67 M€**) est complété par l'inscription en investissement de recettes nettes de **4,19 M€** (à cette somme s'ajoutent 866 K€ correspondant aux crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre et qui font l'objet d'une affectation symétrique en dépense), dont 4,83 M€ de remboursements d'avance opérés par les différents budgets annexes.

Ces inscriptions permettent de financer les **besoins en investissement** suivants : **2,9 M€** (chapitre 204) pour la participation complémentaire de Bordeaux Métropole au financement des équipements du SDIS, **2,63 M€** (chapitre 20) pour le renforcement de la politique numérique de la Métropole, **925 K€** (chapitre 23) liés à l'avancement des travaux de la desserte de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ainsi que **702,7 K€** (chapitre 204) de subvention à verser au budget annexe de la ZAC des Quais de Floirac dans le cadre de cessions foncières.

Par ailleurs, des **ajustements à la baisse** de crédits de paiement 2019 sont proposés au regard de l'avancement des opérations et de la facturation attendue, sans incidence sur le montant des autorisations correspondantes néanmoins.

Ces réductions concernent principalement :

- En matière d'opérations d'aménagement :

- les travaux de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel (**-16,69 M€**) dont ceux liés à la construction du groupe scolaire Hortense (**-5,11 M€**),
- les travaux sur les espaces publics du secteur de Brazza (**-12,15 M€**),
- les participations au titre d'Agglocampus (**-6,85 M€**),
- les dispositifs de soutien à la réhabilitation des groupes scolaires (**-4,30 M€**),
- le soutien aux équipements nautiques communaux (**- 4,17 M€**),
- les aménagements de voiries intercommunales et de proximité (**2,69 M€**),
- les travaux de la place Gambetta (**-1,33 M€**),
- les travaux de la ZAC d'Ambarès (- **1,2 M€**),
- le projet de l'OIM Aéroparc (**-358,56 K€**),
- le recalage des calendriers de paiement de divers aménagements (**-1,88 M€**).

- En matière de mobilités :

- les travaux de construction du Pont Simone Veil (**-2,99 M€**),
- la commande artistique d'œuvres d'art liées au tracé du tramway (**-2,18 M€**),
- l'opération d'optimisation de la circulation des bus (**-1,57 M€**),
- les travaux d'aménagements cyclables (**-635,50 K€**),
- les travaux liés aux grosses opérations sur les ouvrages d'art (**-502 K€**),
- les travaux de réhabilitation du Pont de Pierre (- **200 K€**).

- En matière de politique de l'habitat et du logement :

- le programme de réhabilitation porté par Aquitanis dans le cadre de la politique métropolitaine en matière d'habitat et de développement social urbain (**-8,69 M€**),
- les aides à l'équilibre d'opérations dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU) (**-2,52 M€**),
- les opérations de renouvellement urbains (-4,96 M€).

- En matière de politique de l'eau et d'assainissement :

- les travaux du bassin de Nouaux à Villenave-d'Ornon (**-1,62 M€**),
- le projet du « Champ captant des landes du médoc » (**-500 K€**).

- En matière d'équipement des services :

- l'acquisition de matériels roulants pour les services métropolitains (**-2,05 M€**).

- En matière d'équipements publics :

- les travaux de construction et de réhabilitation liés aux bâtiments des services de la propreté (**-600 K€**),
- Les travaux d'aménagement et de matériel dédiés aux différents cimetières intercommunaux (**-578 K€**).

Enfin, au regard du calendrier d'apport, il est proposé d'annuler les crédits votés au Budget supplémentaire 2019 (**1,9 M€**) en vue de l'augmentation de capital en faveur de la SAEML InCité et de réinscrire ces crédits au Budget primitif 2020,

Au regard de ces ajustements, une **diminution de la recette prévisionnelle d'emprunt de 100 M€ est**

proposée ramenant cette inscription à 161 M€ pour 2019.

2) Mouvements d'ordre et de régularisation

En complément des inscriptions nouvelles à financer par inscriptions de recettes nouvelles ou par redéploiements, des **mesures d'ordre et de régularisations comptables** sont également proposées avec notamment :

- le recalage à la hausse des opérations budgétaires patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes) pour **2 755 618,87 €**,
- les ajustements des écritures d'amortissement pour **1 707 000,00 €**,
- l'ouverture d'opérations sous mandat en compte 458 équilibrées à **689 000 €**, liées au projet de renouvellement urbain Dravemont à Floirac (310 K€), au plan numérique pour les écoles de Bègles (350 K€) et aux travaux sur les voiries de proximité (29 K€),
- une hausse du virement à la section d'investissement de **16 669 329,00 €**.

▪ Au Budget annexe des Déchets Ménagers

La Décision modificative s'établit à – 2 821 730,064 € en dépenses et à 88 800 € en recettes.

En dépenses de fonctionnement, sont prévus **38,80 K€** (chapitre 65) correspondant à des admissions en non-valeurs. Ces dépenses sont équilibrées par la reprise de provisions (chapitre 78) d'un montant équivalent.

En investissement, outre une réaffectation de **300 K€** entre les chapitres 21 et 23 concernant les travaux d'extension du centre de recyclage de Bordeaux Surcouf, un lissage des crédits est proposé dans le cadre des ajustements de crédit de paiement, pour un montant global de **2,91 M€**. Ces ajustements concernent notamment le projet d'informatisation des données de collecte (INDO) (**1,78 M€**), les acquisitions foncières liées aux centres de recyclages et aux éco-points (**850 K€**), le projet d'aménagement d'une recyclerie (**150 K€**) ou encore le projet d'informatisation des centres de recyclage (**100 K€**).

▪ Au Budget annexe des Transports

La Décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à – 6 037 844,95 €.

S'agissant de la section de **fonctionnement**, sont prévus un complément en dépense lié à l'ajustement à la hausse des refacturations de charges de personnel par le Budget principal (**68 K€**) et en recette un produit de cessions foncières (**160 K€**).

En section d'**investissement**, une restitution de **6,20 M€** des crédits de paiement dans le cadre du recalage de l'avancement des opérations est proposée. Les ajustements concernent notamment :

le déploiement de la nouvelle billettique (**-1,25 M€**),

la ligne D (**-1,12 M€**), la desserte aéroport (**-400 K€**) ou les extensions (**-216 K€**),

les travaux sur les bâtiments d'exploitation du réseau (**-1,4 M€**) et les parcs relais (**-775 K€**), l'achat de matériel d'entretien (**-400 K€**).

Compte tenu de ces différents ajustements à la baisse, la Décision modificative prévoit une **baisse des prévisions de recette d'emprunts** de **6,30 M€**. A l'issue de la présente Décision, la recette d'emprunt ouverte s'établira à **210,24 M€**.

▪ Au Budget annexe de l'Assainissement

La Décision modificative s'établit à – 1919 000,00 € en dépenses et à 187 700 € en recettes.

En dépenses de **fonctionnement**, sont prévus **43,7 K€** (chapitre 65) correspondant à des admissions en non-valeurs. Ces dépenses sont équilibrées par la reprise de provisions d'un montant équivalent (chapitre 78).

Un ajustement à la baisse de **-205 K€** (chapitre 011) est prévu, le renouvellement de la délégation de service public prévoyant la prise en charge des frais de publication du règlement de service de l'assainissement par le délégataire.

En section d'**investissement**, une restitution de **1,90 M€** des crédits de paiement dans le cadre du recalage de l'avancement des opérations est proposée. Les ajustements concernent notamment les liaisons sous-fluviales à réaliser en lien avec le projet d'aménagement du secteur de Bordeaux Brazza (**-1,58 M€**), l'acquisition d'applicatifs métiers (**-184 K€**), la création d'une salle de repli des télécontrôles Ramsès et Ausone (**105 K€**).

▪ **Au Budget annexe du Service public de l'assainissement non collectif**

La Décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 148,00 €.

Une dépense de **fonctionnement** est prévue pour **12 K€** (chapitre 65) correspondant à des admissions en non-valeurs. Ces charges sont équilibrées par la reprise de provisions (chapitre 78) d'un montant équivalent.

Est également prévu un ajustement des charges de personnel sur la base de la prévision des dépenses de fin d'année pour un montant de **2 K€** (chapitre 012), compensée par une réaffectation de crédits depuis le chapitre 011.

▪ Au Budget annexe des Réseaux de chaleur

La Décision modificative s'établit à 1 286 100,00 € en dépenses et à 160 000,00 en recettes.

S'agissant de la section de **fonctionnement**, seules figurent les opérations d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes et de transfert vers la section d'investissement.

En **investissement**, une restitution de **580 K€** est proposée en lien avec les travaux prévus sur le réseau de chaleur des Hauts de Garonne (-400 K€) et d'un report d'acquisition foncière sur le secteur de Brazza pour la réalisation d'un forage de réinjection (-180 K€) s'agissant de la Plaine Rive droite.

Une dépense d'investissement est enfin prévue pour **1,7 M€** (chapitre 16) correspondant au remboursement d'une partie de l'avance faite par le Budget principal au Budget annexe.

▪ Les Budgets annexes à comptabilité de stocks

Les écritures proposées portent principalement sur les opérations d'ordre de transfert entre sections liées à ces budgets annexes.

S'agissant des budgets annexes ZAC, ZAC des Quais de Floirac, la Décision modificative prévoit l'ouverture d'opérations réelles liées à différentes opérations de cessions (dont 1,55 M€ sur la ZAC de Pessac centre-ville, 281 K€ sur la ZAC Madère à Villenave d'Ornon et 799,7 K€ sur la ZAC des Quais de Floirac).

Par ailleurs, concernant le budget annexe des ZAC et celui des Quais de Floirac, des écritures au titre des régularisations d'avance avec le Budget principal dans le cadre des cessions foncières de l'exercice 2019 sont proposées.

Enfin une écriture équilibrée de **497,2 K€** (chapitre 16) est proposée au Budget annexe de la ZAC du Tasta dans le cadre d'une prise de possession anticipée de foncier.

Au final, la Décision modificative s'établit sur chacun de ces budgets à :

- Pour le budget annexe des ZAC : **3 464 620,00 € en dépenses et en recettes**,
- Pour le budget annexe de la ZAC du Tasta : **497 221,48 € en dépenses et en recettes**,
- Pour le budget annexe de la ZAC des Quais de Floirac : **3 004 828,00 € en dépenses et en recettes**.

▪ Le Budget de la Régie des Restaurants administratifs

La Décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 30 000,00 €.

Les besoins en matières premières et fournitures du fait de l'augmentation de la fréquentation du restaurant de l'hôtel suite à la fermeture estivale du restaurant de la Cité municipale justifient l'inscription en dépense de fonctionnement de **30 K€** (chapitre 011). Ce besoin nouveau est couvert par des recettes connexes ainsi que par un ajustement de **5 K€** de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal.

Il convient de noter que les Budgets annexes des Caveaux, du Service extérieur des pompes funèbres, du Crématorium, de la Régie de l'Eau industrielle, des Lotissements et de la Régie des équipements fluviaux ne nécessitent quant à eux pas de modifications budgétaires.

Enfin, dans le cadre de l'adoption de la Décision modificative n°2, sont également soumises à votre approbation les **révisions et création d'AE-AP/CP** (Autorisations d'engagement et de programme et Crédits de paiement) pour un total d'engagement de **14 946 457,00 €**, conformément au détail figurant en annexe 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables applicables au 1^{er} janvier 2019,

VU la délibération n° 2017-432 du 7 juillet 2017 relative à la méthodologie des provisions comptables pour créances douteuses ;

VU la délibération n° 2019-70 du 15 février 2019 relative à l'adoption du projet de Budget primitif de l'exercice 2019 et autorisant le versement par le Budget Principal de subventions d'exploitation aux services publics à caractère industriel et commercial,

VU la délibération n° 2019-347 du 21 juin 2019 adoptant le Budget supplémentaire du Budget principal pour l'exercice 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2019,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le complément de subvention au budget annexe des Restaurants administratifs d'un montant de 5 000,00 € afin d'assurer l'équilibre des services concernés,

Article 2 : d'autoriser, au Budget principal, la reprise de provisions pour un montant de 71 000,00 € imputé au chapitre 78, article 7817, correspondant aux demandes d'admission en non valeur de titres de créances,

Article 3 : d'autoriser, au Budget annexe des déchets ménagers, la reprise de provisions pour un montant de 38 800,00 € imputé au chapitre 78, article 7817, correspondant aux demandes d'admission en non valeur de titres de créances,

Article 4 : d'autoriser, au Budget annexe de l'Assainissement, la reprise de provisions pour 43 700,00 € imputé au chapitre 78, article 7817, correspondant aux demandes d'admission en non valeur de titres de créances,

Article 5 : d'autoriser, au Budget annexe du Service public de l'assainissement non collectif, la reprise de provisions pour 12 148,00 € imputé au chapitre 78, article 7817, correspondant aux créances admises en non valeur,

Article 6 : d'adopter par chapitre pour l'ensemble des budgets concernés, selon le détail joint en annexe 1, la

présente Décision modificative n°2 du Budget principal et des budgets annexes, s'établissant, pour l'ensemble des budgets, à –54 622 421,68 € en dépenses et – 50 531 291,62 € en recettes,

Article 7 : d'adopter les révisions et création d'AE-AP/CP (Autorisations d'engagement et de programme et Crédits de paiement) proposées dans le cadre de la présente délibération pour un montant de 14 946 457,00 € selon le détail en annexe 2.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019	Monsieur Emmanuel SALLABERRY

Equilibre du budget : DM2 2019

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	05-Budget Principal	62-Caveaux	63-Sce. Ext. Pompes Funèbres	64-Crématorium HT	71-Réseau de chaleur	92-Régie de l'Eau Industrielle	81-Lotissements	82-Zones Aménag. concertées	93-Régie équipements fluviaux	24-Régie restaurant adm.	11-Déchets Ménagers	21-Assainissement	22-Régie du SPANC	31-Transports	83-Z.A.C du Tasta Bruges	84-Z.A.C des quais de Floirac	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 707 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859 000,00
	041	Opérations patrimoniales	2 755 618,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 805 618,87
		Dépenses d'ordre	4 462 618,87	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 664 618,87
Dépenses réelles	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
	16	emprunts et dettes assimilées	30 600,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	1 632 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 222,48	1 502 414,00	5 362 546,48
	20	immobilisations incorporelles	-1 523 609,01	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	-291 600,00	0,00	-494 260,00	0,00	0,00	-2 384 469,01	
	204	Subventions d'équipement versées	-24 570 252,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 600 252,62	
	21	Immobilisations corporelles	-13 149 934,96	0,00	0,00	0,00	-180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 080 530,06	-30 000,00	0,00	-3 264 060,00	0,00	0,00	-19 704 525,02	
	23	immobilisations en cours	-38 584 052,71	0,00	0,00	0,00	-425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	-1 580 100,00	0,00	-2 439 524,95	0,00	0,00	-42 728 677,66	
	26	Participations et créances rattachées à des participations	-1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 900 000,00	
	4581123	op. sous mandat - Paremphyre Fontanieu PUP	83 953,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 953,28	
	4581141	Op sous mandat - Cenon Place Voltaire et rue René Descartes	84 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 727,00	
	4581149	Op sous mandat - Bègles plan numérique pour les écoles	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	
Recettes d'ordre	4581150	Bègles rue de Mussonville - Reversement commune	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	
	4581151	PRU Dravmont	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	
		Dépenses réelles	-78 839 569,02	0,00	0,00	0,00	1 126 100,00	0,00	0,00	1 632 310,00	0,00	0,00	-2 910 530,06	-1 901 700,00	0,00	-6 197 844,95	497 222,48	1 502 414,00	-85 091 597,55
		Total Dépenses d'investissement	-74 376 950,15	0,00	0,00	0,00	1 206 100,00	0,00	0,00	1 632 310,00	0,00	0,00	-2 860 530,06	-1 829 700,00	0,00	-6 197 844,95	497 222,48	1 502 414,00	-80 426 978,68
Recettes réelles	021	Virement à la section de fonctionnement	16 669 329,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	4 555,05	0,00	0,00	16 625 884,05	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 832 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 600,00	0,00	1 502 414,00	3 432 324,00
	041	Opérations patrimoniales	2 755 618,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 805 618,87	
		Recettes d'ordre	19 424 947,87	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	1 832 310,00	0,00	0,00	50 000,00	72 000,00	0,00	102 155,05	0,00	1 502 414,00	23 063 826,92
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement	225 210,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 210,05
	16	emprunts et dettes assimilées	-99 969 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 300 000,00	497 222,48	0,00	-105 772 177,52
	23	Immobilisations en cours	249 887,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 887,65
	27	Autres immobilisations financières	4 834 724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 834 724,00
	4582123	op sous mandat Paremphyre Fontanieu PUP	83 953,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 953,28
	4582141	Op sous mandat - Cenon Place Voltaire et rue René Descartes	84 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 727,00
	4582149	Op sous mandat - Bègles plan numérique pour les écoles	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
	4582150	Bègles rue de Mussonville - Reversement commune	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
	4582151	PRU Dravmont	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
		Recettes réelles	-93 801 898,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 300 000,00	497 222,48	0,00	-99 604 675,54
		Total Recettes d'investissement	-74 376 950,15	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	1 832 310,00	0,00	0,00	50 000,00	72 000,00	0,00	-6 197 844,95	497 222,48	1 502 414,00	-76 540 848,62

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	05-Budget Principal	62-Caveaux	63-Sce. Ext. Pompes Funèbres	64-Crématorium HT	71-Réseau de chaleur	92-Régie de l'Eau Industrielle	

Annexe 2 : La gestion en autorisations des dépenses au budget principal
Détails des modifications présentées
dans le cadre du vote de la Décision modificative n°2

1. Actualisation des AP/CP existantes

- **Projets Transports - Dévoiement réseaux (AP projet)** :

Les travaux de dévoiement des réseaux préalables à la future desserte de l'aéroport ainsi que ceux du futur Bus à haut niveau de service (BHNS) de Saint-Aubin-de-Médoc ne disposaient jusqu'à maintenant que de crédits provisionnels. Désormais l'estimation de l'ensemble de ces travaux s'élève à 13 114 457,00 €, soit une augmentation de 10 364 457,00 €. Le démarrage d'une partie de ces travaux dès l'été 2019 nécessite de réviser l'autorisation sans attendre le vote du budget primitif 2020.

VOTE PRÉCÉDENT	RÉVISION	MONTANT AP ACTUALISÉ	TOTAL CP ANTÉRIEURS
2 750 000,00	10 364 457,00	13 114 457,00	95 842,80

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2019	CP 2020	CP 2021
3 579 174,60	7 980 000,00	1 459 439,60

- **Les Assises de l'énergie 2020 (AE de fonctionnement)** :

Votée au Budget supplémentaire 2019 pour 1 000 000,00 €, cette autorisation d'engagement doit être ajustée de 100 000,00 € afin de couvrir l'ensemble des besoins de l'édition 2020. Les besoins en engagement étant immédiats, il convient de réviser l'autorisation sans attendre le vote du budget primitif 2020.

VOTE PRECEDENT	REVISION	MONTANT AP ACTUALISE	TOTAL CP ANTERIEURS
1 000 000,00	100 000,00	1 100 000,00	0,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2019	CP 2020	CP 2021
150 000,00	900 000,00	50 000,00

2. Ouverture d'AE/CP nouvelle

- **Dispositif Oudin - Santini solidarité Eau (AE de subvention de fonctionnement) :**

Le dispositif de soutien à la réalisation d'actions de solidarités internationales dans le secteur de l'eau est renouvelé pour la période 2019-2021. Elle s'élève à 732 000,00 €. Afin de pouvoir engager les dossiers d'aide, il convient de voter cette autorisation sans attendre le vote du budget primitif 2020. Elle s'élève à 732 000,00 € hors frais d'évaluation et de communication du dispositif et le calendrier prévisionnel de paiement s'établit ainsi :

MONTANT AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022
732 000,00	200 000,00	250 000,00	282 000,00